



Litige avec un cabinet de recrutement

Par **Francoise**, le **08/08/2009** à **22:58**

Bonjour,

il y a huit ans la commission de surendettement de la banque de france annulait la totalite de mes dettes. Lors du dépôt du dossier, celle m'avait désigné une banque afin d'ouvrir un compte. Il s'avère que celle ci à réglé une somme, à l'époque environ 5000francs. j'ai cloturé ce compte il doit y avoir dix ans. je n'ai plus eu aucune nouvelle.

Il y a quelque temps une société de recouvrement me réclame la somme de 4981.33 euros par un courrier simple.

Ne donnant pas suite, j'ai reçu ensuite, également par courrier simple, un courrier d'un cabinet d'huissiers me réclamant cette somme.

je n'ai jamais reçu de mise en demeure, ni de titre exécutoire.

j'ai toujours effectuer mes changements d'adresse.

j'aimerais avoir quelques conseils de votre part quant à la marche à suivre.

je vous en remercie par avance

henri francoise